

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 27 octobre 2017

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 27 octobre 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Etaient présents : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, , Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, , M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, , M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : M. Francis ARNOUD, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Astrid HUGUENIN, Mme Catherine PAZDZIOR

La séance est ouverte.

M. le PRESIDENT : Catherine Pazdzior donne pouvoir à Paul Flamérian pour la séance plénière et la commission permanente. Astrid Huguenin donne pouvoir à Bertrand Ollivier pour la séance plénière et la commission permanente. Jean-Michel Feuillet donne pouvoir à Elisabeth Robert-Dehault, qui devrait nous rejoindre dans quelques minutes.

Des délégués de la CGT, qui sont venus assister à cette séance publique, souhaitent intervenir. Vous avez la parole.

Un délégué de la CGT : La CGT Haute-Marne se présente devant vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour vous faire part des craintes qui persistent dans quelques domaines de l'économie de notre Département.

Ceux-ci vont être frappés de plein fouet par la politique gouvernementale de celui qui est surnommé « le président des riches ». J'ai souvenir d'être venu avec mon prédécesseur dans le même cadre il y a un certain nombre d'années maintenant.

Déjà à cette époque nous avons averti cette assemblée du constat de dégradation que nous constatons dans les différents pôles publics et économiques de notre Département. Depuis notre venue, les choses ne se sont guère améliorées.

Sur un plan général, en France, aujourd'hui, ce sont une personne sur sept, un enfant et un étudiant sur cinq qui vivent dans la pauvreté. La Haute-Marne n'est pas épargnée.

D'abord, sur le plan démographique, le département perd inlassablement des habitants, probablement du fait d'un manque d'attractivité et d'infrastructures. Ceci favorise la pauvreté sociale. Le taux de chômage avoisine les 10 % et les bénéficiaires du RSA représentent environ 5,5 % de la population active. Une partie de notre jeunesse est obligée de s'expatrier dans les départements voisins pour poursuivre des études post-bac.

Les Haut-Marnais sous le seuil de pauvreté représentent plus de 15 % de notre population, un chiffre supérieur d'1,3 point à celui de la France métropolitaine. Une partie de ceux qui trouvent un emploi restent confrontés à la précarité pendant une bonne partie de leur parcours professionnel et ensuite, c'est un parcours du combattant pour vivre décemment de leur rémunération.

Nombre d'Haut-Marnais y regardent aujourd'hui à deux fois avant d'aller se faire soigner. L'éloignement, dans certaines parties de nos territoires, des structures médicales, le manque de spécialistes, certains médicaments de moins en moins remboursés aboutissent à une médecine à deux vitesses, qui laisse nombre de non-concitoyens sans offre et cela ne va pas aller en s'arrangeant.

Tout ceci conduira inmanquablement à la suppression de lits, à la dégradation de la qualité des soins, à la fermeture d'établissements hospitaliers, ce qui éloignera un peu plus le patient de son parcours de santé.

Les transports ferroviaires passagers s'arrêtant dans notre Département ont fondu comme neige au soleil et les quelques trains qui circulent sur nos voies sont souvent en retard ou annulés, sans information préalable aux usagers et sans remboursement possible dans certains cas. Ceci arrive souvent à quelques étudiants ou salariés à faibles revenus, qui doivent se déplacer pour suivre une partie de leur cursus ou se rendre à leur travail.

Malgré des conditions de travail de plus en plus difficiles, les salariés des transports de la fonction publique, que celle-ci soit d'Etat, territoriale ou hospitalière, essaient encore de rendre aux usagers un service public de qualité.

L'industrie manufacturière, qui tient encore une place prépondérante dans notre département, n'est pas en danger, mais la vigilance est de mise. Sa santé est fragilisée par la notion de rentabilité financière, toujours plus poussée, conformément aux exigences des actionnaires. Cette industrie regroupe à elle seule plus de 12 000 emplois sur les 70 000 que compte notre population active.

La situation déjà préoccupante de notre département sera impactée par les mesures gouvernementales annoncées, lesquelles accentueront la précarité et la pauvreté de nombreux administrés. Pour les salariés, ce sera les contrats de chantier, ou contrats à durée déterminée à vie. Pour les retraités, ce sera le gel des pensions et l'augmentation de la CSG pour certains d'entre eux.

Merci de votre écoute.

M. Le Président : Merci. Je suppose que vous prenez la parole à tour de rôle. Nous vous écoutons.

Une intervenante de la CGT : Bonjour à toutes et à tous. Je viens pour ma part vous faire part du SOS des secteurs de la santé et du médico-social. Je distinguerai deux volets, le premier relatif à l'hôpital, le second aux maisons de retraite.

Côté hôpital, il convient pour nous situer de regarder d'où nous venons, où nous sommes et où nous allons. Quelques repères concernant l'hôpital.

En 2007, la rémunération des hôpitaux n'est plus liée à un budget global. Elle est indexée sur l'activité de chaque établissement. Le Ministère fixe par ailleurs un prix commun aux secteurs public et privé pour chaque acte médical.

En 2009, la Loi Hôpital Patient Santé Territoire crée les ARS, modifie la gouvernance des établissements et renforce les pouvoirs des directeurs. Ceci accentue la transformation des établissements publics en hôpitaux-entreprises.

En 2015, la Loi Santé crée 135 Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), dont l'objectif consiste à développer une prise en charge graduée des patients, en mutualisant les moyens des établissements. La logique de ceux qui nous gouvernent consiste à dire qu'il y a trop d'hôpitaux en France, notamment d'hôpitaux de proximité, et qu'il convient de réduire la voilure, alors qu'il faut garder la spécialité des territoires et des bassins de vie.

L'ensemble de ces lois entraîne une mise en danger de la population, une casse du service public et de proximité. Nous sommes poussés par toutes ces lois, qui nous contraignent à adopter des logiques de rentabilité au détriment des priorités de santé. Le patient passe après.

Notre territoire se caractérise par une démographie en baisse et une population vieillissante, précaire et éloignée des grandes villes. L'Etat et ses représentants arguent que les déficits actuels procèdent d'une activité insuffisante et évoquent un désert médical. Faux prétexte. Ces arguments visent des fermetures ainsi que des suppressions de lits et de postes.

La santé et la vieillesse nous concernent tous. Le problème de la démographie

médicale ne se limite pas au nombre de médecins en exercice. Il découle surtout des inégalités de répartition entre les territoires.

J'ai quelques propositions à soumettre à ceux d'entre vous qui peuvent agir auprès des ARS.

Première proposition : les ARS doivent réguler l'installation des médecins généralistes et spécialistes, seule solution pour résoudre la problématique des déserts médicaux. L'importante baisse à venir des effectifs de médecins risque de provoquer des pénuries, en particulier dans les zones rurales.

La Haute-Marne regroupe 218 médecins, soit une densité médicale de 2,64 médecins pour mille habitants, contre 3,04 au niveau national. Les recrutements de médecins doivent être renforcés dans les zones les plus fragilisées. Nous proposons en outre la mise en place d'un statut unique de médecin hospitalier, favorisant un passage rapide du concours, puis une titularisation.

Deuxième proposition : définition claire du temps de travail des médecins en s'appuyant sur la réglementation européenne et l'accord signé avec les urgentistes, qui peut être étendu à d'autres spécialités très contraintes en termes de permanence de soins. Le temps de travail doit être mesurable et encadré, pour permettre une lisibilité des besoins en effectifs.

Troisième proposition : reconnaissance et valorisation des activités non cliniques.

Quatrième proposition : reconnaissance et compensation de toutes les formes de pénibilité.

Cinquième proposition : reconnaissance des heures supplémentaires, payées ou récupérées, selon le choix des praticiens.

En outre, à moyen terme, nous proposons la définition par les ARS des moyens régionaux en nombre de postes, en contractualisation avec les facultés de médecine et en tenant compte de la répartition des internes par spécialité.

A plus long terme, nous demandons :

- la suppression du *numerus clausus* ;
- la formation d'un nombre plus important de médecins généralistes ;
- la régulation de l'installation des médecins (exercice mixte ville/hôpital) selon un statut salarié ou une rémunération forfaitisée ;
- la suppression de la T2A, qui nuit à la santé en général.

Sur le volet autonomie, la France accuse un retard important en matière d'aide aux personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement. Malgré les évolutions du secteur depuis vingt ans, la situation reste extrêmement tendue au regard des besoins et attentes des personnes âgées, de plus en plus nombreuses. Ces dernières intègrent nos établissements avec des handicaps physiques et psychiques de plus en plus importants. A ceux-ci s'ajoutent parfois des pathologies psychiatriques auxquelles les personnels ne sont pas préparés.

Les personnes âgées sont insuffisamment accompagnées dans leurs actes de la vie quotidienne. Les familles s'épuisent et les professionnels sont au bord de la rupture.

Les financements n'ont pas suivi l'augmentation du nombre de personnes âgées. De récentes statistiques de la CNAM font état d'une situation alarmante quant aux conditions de travail à domicile et en établissement.

A domicile, la crise structurelle du financement pèse lourdement sur les conditions de travail des salariés, dont beaucoup sont contraints à des contrats à temps partiel, des interventions de plus en plus courtes et des rémunérations insuffisantes.

Dans de nombreux établissements, la mise en œuvre de la convergence des tarifs dépendance et soins entraînera des suppressions de postes, alors même qu'un coup de frein massif sur les contrats aidés vient d'être décidé par notre gouvernement.

Dans ce contexte, pour l'amélioration et l'accompagnement des personnes âgées, il vous est demandé :

- d'user de l'ensemble des moyens en votre possession pour mettre fin à l'application de la réforme de la tarification visant à réduire les budgets de nombreux établissements, avec des conséquences en termes de réductions d'effectifs et des impacts sur la prise en charge et la sécurité :
- de permettre la mise en place des ratios de personnels dans le cadre du plan Solidarité Grand Âge ;
- de réorganiser le financement de l'aide à domicile pour que la pérennisation du secteur n'intervienne plus au détriment des conditions de travail des salariés et au détriment des patients ;
- de mettre en place un financement pérenne et solidaire d'aide à l'autonomie, prenant en compte les besoins humains des personnes âgées.

L'accompagnement humain des personnes âgées doit rester le fil conducteur de toutes et tous. Au vu de cette réalité, il est urgent de réagir. Nous souhaitons provoquer aujourd'hui une

prise de conscience quant à la souffrance des usagers et des salariés, dans l'objectif de trouver les moyens de parfaire la qualité de vie au travail au sein de nos secteurs et de garantir le bien-être de nos usagers.

Merci de votre attention et de l'aide que vous apporterez sur ces sujets.

Un intervenant de la CGT : Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Président, je vous remercie de nous accueillir et d'être à notre écoute aujourd'hui.

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui croient qu'on peut supprimer la souffrance en ce monde, mais je suis de ceux qui pensent et qui affirment qu'on peut détruire la misère. Remarquez-le bien, messieurs, je ne dis pas diminuer, amoindrir, limiter, circonscrire, je dis détruire. »

Ces propos sont extraits d'un discours prononcé par Victor Hugo à l'occasion de la séance de l'Assemblée nationale législative du 9 juillet 1849.

J'interviens aujourd'hui au nom de l'industrie métallurgique de la Haute-Marne.

Notre Département continue de s'appauvrir. Son dépeuplement se poursuit. Le dernier recensement fait mention de 180 673 habitants, soit un déficit de 4 661 habitants en cinq ans. L'économie et le social en pâtissent.

La pauvreté et la précarité se renforcent. Il est question d'une pauvreté sociale et salariale, qui concerne tout à la fois les salariés, les chômeurs et les retraités. 28 546 pauvres ont été recensés, soit une progression de 15 %. Le taux de chômage excède les 10 %, pour près de 9 700 personnes privées d'emploi. Les revenus des intérimaires, fonctionnaires, retraités, chômeurs et bénéficiaires du RSA, de l'AAH et de l'APA témoignent d'une précarité sociale. La population inactive représente 11 882 habitants, soit 10 % de la population active.

Le peuple haut-marnais souffre. Cette situation est insupportable. La CGT vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, à honorer vos mandats, qui visent le développement économique, social et humain pour tous les citoyens haut-marnais.

Les projets de financement de la Sécurité sociale constituent une provocation. Il s'agit une fois de plus d'un transfert de plusieurs milliards d'euros depuis les poches des plus pauvres vers les coffres des plus riches. Pour justifier cet immense racket, on nous assure que celui-ci débouchera tôt ou tard sur des investissements dans l'économie, puis des créations d'emploi. Nous connaissons cette chanson par cœur. Elle tourne en boucle depuis longtemps.

Dans les faits, les allègements sur charges patronales, les CICE et autres ne font que renforcer le profit des grandes entreprises. L'activité économique du Département représente

5 043 entreprises, dont 500 réalisent un chiffre d'affaires moyen de 7,1 millions d'euros par an.

L'industrie représente 655 établissements, pour plus de 12 000 emplois dans le secteur de la métallurgie. L'UIMM annonce par ailleurs 110 000 recrutements par an au niveau national, ce jusqu'en 2025. Quelle sera la quote-part pour la Haute-Marne ?

Au slogan de l'UIMM, « fabrique l'avenir », l'AFTM répond : des droits et une industrie de haut niveau. Ce message confirme nos orientations sociales et syndicales. Nous en débattons lors du 41^e congrès de la Fédération de la Métallurgie, qui aura lieu à Dijon du 20 au 24 novembre.

Concernant la destruction par ordonnances du Code du travail, où se situe la modernité ? C'est un comble ! Le volume du Code du travail est mis en cause par ceux-là mêmes qui l'ont truffé de maintes dérogations contre les salariés, ceux-là mêmes qui persistent à poursuivre une politique qui ne change rien sur le front du chômage et de la précarité. Il est inacceptable de supprimer les CHSCT, qui constituent des outils de prévention destinés à préserver la santé des travailleurs et travailleuses.

Les ruptures conventionnelles collectives sont dangereuses, car elles détruiront de nombreux emplois et induiront un transfert vers le chômage et la précarité. La mise en œuvre de la mobilité imposée s'avère dangereuse pour la pérennité de notre tissu industriel, puisqu'elle promeut des contrats de chantiers ou de mission à vie.

La CGT est porteuse d'un projet résolument moderne, pour un Code du travail du 21^e siècle.

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, l'USTM CGT 52 vous interpelle sur les risques encourus dans les activités manufacturières du Département.

Nous demandons la mise en œuvre d'un observatoire départemental sur toutes les activités industrielles, notamment les forges de Bologne, de Froncles, de Courcelles et du Nogentais, les fonderies de la vallée de la Blaise et de la Marne, les aciéries Arcelormittal, la chimie-plasturgie (Plastic Omnium et Freudenberg), le médical (Greatbatch, Landanger), l'agroalimentaire (Entremont et Bongrain).

Nous continuerons de nous inviter aux débats sur les dossiers économiques et sociaux afin de lutter contre la mort de notre Département.

Concernant l'aménagement de nos territoires, vous devez être force de proposition sur un développement de nos structures de communication, des réseaux de santé et des services à la population. C'est la raison de notre présence aujourd'hui.

M. le PRESIDENT : Merci de vos interventions. Nous avons pris note de vos

interpellations et interrogations. Dans la mesure du possible, nous en tiendrons compte dans le cadre de nos politiques.

Toutefois, il convient de ne pas oublier que le précédent gouvernement nous a supprimé toute compétence en matière économique, ce que nous déplorons. Nous sommes néanmoins tenus de respecter la loi.

Je vous remercie pour la qualité de vos interventions. Vous êtes naturellement les bienvenus au sein de cette instance pour discuter de ces sujets.

Je vous propose à présent de débiter nos travaux.

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, je tiens à exprimer notre soutien à Francis Arnoud, notre collègue, hospitalisé, ainsi qu'à ses proches dans ce moment difficile. Nous avons tous une pensée pour lui. C'est un collègue exceptionnel de talent, de répartie et de sens de l'humour. Nous lui souhaitons beaucoup de courage et sommes à ses côtés aujourd'hui.

Cette séance plénière consacrée à l'examen de la 3^e décision modificative de l'année est singulière à plus d'un titre.

- Exceptionnellement, elle ne comprend pas le débat d'orientations budgétaires. La raison est simple : il revient à mon successeur de formuler ses propositions en vue de cette étape clé dans l'élaboration du projet de budget 2018. Tel est l'ordre des choses. Nous l'élevons, comme d'ailleurs les autres membres de l'exécutif, le 6 novembre, en séance publique.
- En second lieu, nous allons examiner aujourd'hui le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la collectivité pour la période 2011-2014, étendue à l'année 2015 sous certains aspects. Ce rapport est daté du 15 juin 2017. Nous l'avons reçu le 19 juin 2017, soit après la date limite légale d'envoi des documents pour la séance publique du 30 juin 2017.

Comme vous le savez, le respect de ce délai est nécessaire afin de pouvoir valablement délibérer. L'esprit de cette disposition consiste à garantir un temps minimum de prise de connaissance, de réflexion et si besoin d'échanges avec l'administration avant que le rapport soit discuté publiquement.

J'ai tenu, outre le rapport de la Chambre, à porter à votre connaissance le courrier en réponse de juin dernier, par lequel je formule plusieurs remarques, en partie prises en compte

dans le document définitif. Ainsi tout est transparent : la Chambre contrôle les pièces, se rend sur place, puis échange avec les services et avec moi avant de rendre un pré-rapport, auquel nous répondons, de sorte à présenter à la commission des finances le texte voici quelques semaines, puis à vous tous aujourd'hui.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire récemment à la presse, ce rapport salue la bonne gestion de notre collectivité, comme le précédent d'ailleurs. Nous sommes moins endettés que les départements comparables, tout en investissant davantage pour développer la Haute-Marne. Évidemment, le GIP joue un rôle clé, mais le rapport montre que même sans le GIP nous arrivons à mobiliser plus de subventions sur nos projets, de l'État, de l'Europe et de la Région. Notre sens collectif de l'économie en fonctionnement y est aussi pour quelque chose.

Je note que le plan Haute-Marne numérique est salué comme une avancée importante pour le territoire et je m'en félicite, car, voici quelques années, certains élus, peu nombreux cependant, me reprochaient « *d'avoir pour danseuse le numérique* ». Parce qu'il abolit la distance, ce type d'équipement est au contraire indispensable dans les départements ruraux comme les nôtres.

Bien sûr, la Chambre observe que nous avons déjà investi 10 millions d'euros dans le projet Animal'Explora, qui a vocation à faire du cœur du parc national un levier d'activité et d'emplois. Je rappellerai simplement que ce chiffre porte sur une dizaine d'années et comprend, outre les nombreuses études de conception, toutes celles que nous avons dû financer pour respecter les innombrables réglementations applicables.

Ensuite, il a fallu faire évoluer le projet lorsqu'il a été établi que le cycle naturel de certaines espèces pourrait être perturbé. Encore une dépense. Enfin, nous avons effectué quelques travaux de terrassement pour installer des réseaux. Cet investissement prépare le site à une activité touristique future. Animal'Explora ou pas, qui peut penser que le cœur du parc national, qui plus est propriété du Département, reste vide alors que nous avons fait du tourisme à levier de développement ? A noter d'ailleurs que c'est le seul levier économique de développement que nous a laissé la loi NOTRe.

Comme vous le savez, nous avons engagé une délégation de service public. D'ici la fin février, nous saurons qui est candidat, ce qui permettra, espérons-le, de transformer l'essai. Bien sûr, il s'avère long, compliqué, cher et parfois décevant de s'atteler à un grand projet.

Mais si nous sommes tous dans cet hémicycle, c'est pour relever quelques défis sans se laisser décourager par les multiples péripéties inhérentes à tout projet d'envergure, surtout quand il suppose d'attirer un investisseur dans un territoire moins couru que les stations balnéaires ou de montagne.

Depuis 1998, nos efforts ont pu nous valoir quelques quolibets, moquant notre « *absence de vision* » ou notre approche de simple « *gestionnaire* ». Personnellement, je m'attache aux faits plus qu'aux mots :

- le Mémorial Charles De Gaulle, ouvert en 2008 ;
- le plan Haute-Marne Numérique, finalisé cet automne ;
- le plan Téléphonie mobile pour faire disparaître les zones blanches ;
- le plan Collège pour les 23 établissements publics, afin d'offrir à nos jeunes la meilleure éducation possible ;
- des routes en bon état, même si, par définition, ce n'est jamais terminé ;
- des services qui fonctionnent bien, sont opérationnels et se consacrent avec professionnalisme et sens du service public à nos concitoyens ;
- enfin, une confiance en nos atouts, réaffirmée depuis 2016 par une démarche d'attractivité qui fédère les acteurs privés et publics du territoire.

Ce sont quelques exemples de nos réalisations collectives. L'objectif est simple : rattraper le retard de développement accumulé pendant des décennies. La situation financière était difficile ; nous l'avons rétablie, rendant ainsi possible une longue phase d'investissements massifs pour faire entrer la Haute-Marne dans le XXI^e siècle.

Pour ma part, je suis très honoré de votre confiance et de présider cette assemblée depuis dix-neuf ans. C'est une grande responsabilité que celle de s'acquitter de son devoir en répondant aux attentes de la population dans le cadre de nos compétences, tout en gardant le cap des objectifs adoptés ensemble en début de mandature.

Merci de votre travail, de votre assiduité, de votre sérieux et de votre confiance. Merci à tous vos prédécesseurs depuis 1998, quelle que soit leur sensibilité partisane.

Merci aussi à mes collaborateurs proches et à l'ensemble des services pour leur efficacité, leur écoute, leurs conseils et leur humilité. Ils sont discrets et respectent la légitimité des élus, mais nous avons la grande chance d'avoir, en particulier, une équipe de directrices et directeurs dévoués et efficaces.

J'aime dire les choses simplement, avec retenue et avec sincérité.

Mardi 31 octobre, je quitterai la fonction de président du Conseil départemental. Mon successeur immédiat, président par intérim entre le 1^{er} et le 5 novembre, sera Bernard Gendrot. Je

voudrais le remercier d'avoir accepté cette responsabilité.

Le 6 novembre, nous choisirons ensemble le nouveau président et l'ensemble de l'exécutif au cours d'une séance présidée par le doyen d'âge, Paul Flamérian. Chacun dans la majorité peut témoigner du fait que j'ai respecté une grande réserve pendant le mois de campagne interne, à la suite de la réunion de majorité du 29 septembre. Il me semblait légitime de vous réunir pour savoir qui souhaitait être candidat, faisant ainsi cesser les bruits de couloir au profit d'une compétition transparente. Depuis un mois, je n'ai appelé à voter pour personne et je ne le ferai pas.

Ceux qui me connaissent savent à quel point je suis attaché à la liberté, pour moi-même et pour les autres. Exercer des pressions sur les uns les autres m'est étranger. C'est sans doute le marin, sans doute aussi l'agriculteur, c'est-à-dire le chef d'entreprise qui parle ainsi.

Cette liberté, je la retrouverai demain encore davantage, parmi vous, dans l'hémicycle, lorsque je ne serai plus aussi directement en charge de notre collectivité.

Je n'ai pas de conseil à donner à un successeur. Ce serait présomptueux. En revanche, je sais ce qu'exige cette fonction :

- faire son devoir, ce qui suppose disponibilité, écoute, travail et savoir dire non quand c'est nécessaire ;
- fédérer la majorité départementale et au-delà, en sortant des rivalités politiques pour avoir une approche de projet ;
- garder le temps de la réflexion pour préparer les décisions ;
- parler clair et fort, envers l'Etat notamment. La manière dont sont traitées les collectivités, à qui l'Etat impécunieux fait la leçon, à qui il transfère des charges jamais équilibrées, est tout à fait pathétique, voire triste. Nous devons défendre l'intérêt des Haut-Marnais et, en France, il faut refuser d'être traités en citoyens de seconde zone.

À ce président, j'apporterai tout mon soutien, en m'imposant même une période de silence afin de le laisser prendre ses marques dans l'assemblée.

À présent, quelques mots sur les autres rapports importants de cette séance : le rapport I-6, page 165, concerne l'équilibre général de la DM3. Si vous en êtes d'accord, la section de fonctionnement sera augmentée de 2,3 M€, passant à 167,5 M€. En investissement, les montants restent globalement stables à 66,5 M€, tout comme l'emprunt d'équilibre, à 20,8 M€.

Parmi les dépenses de fonctionnement nouvelles, hormis les régularisations comptables qui constituent une large part des 2,3 M€ concernés, le PETR de Langres, que nous soutenons en 2017 à hauteur de 165 500 €, tout comme le pôle technologique de Nogent, auxquels nous apportons 55 000 € en fonctionnement, sans oublier un crédit renforcé pour le CVB52, champion de France de Ligue A, et le Judo Club de Marnaval, si vous votez l'amendement qui vous sera présenté ce matin.

Enfin, afin d'aider les communes dans leurs investissements, il vous est proposé de réaffecter 317 990 € d'excédent du fonds exceptionnel aux communes sinistrées par les projets financés au titre de la taxe professionnelle. Ainsi tous les dossiers déposés en 2016 ou quasi auront reçu une subvention en 2017.

Dernier dossier et non des moindres : les dotations de fonctionnement 2018 pour les collèges publics et privés de Haute-Marne. Nous avons constitué le plan Collèges, ce n'est pas pour les laisser en déshérence dans leur quotidien.

Comme vous le constatez, le Département est sans doute la dernière collectivité à disposer des moyens financiers de porter une ambition pour le territoire. Laisser à mon successeur cette grande maison en meilleur état que je ne l'ai trouvée suffit à mon bonheur.

Vous pourrez compter sur mon engagement résolu pour aider le Département à faire entendre sa voix au Parlement et dans les discussions avec l'Etat.

Merci de votre attention, merci de votre confiance pendant toutes ces années, merci de votre amitié.

(Applaudissements de l'assemblée.)

Vous avez la parole.

M. Nicolas FUERTES : Monsieur Sido, comme vous l'avez annoncé, vous présidez votre dernière séance plénière, après un règne — sans doute trop long — de près de vingt ans. Je suis navré de constater, comme l'ont rappelé les délégués de la CGT, que l'état de notre Département s'est dégradé et que celui-ci s'est fortement dépeuplé. Depuis le début de votre présidence, nous avons perdu plus de 15 000 habitants.

Cette diminution s'accompagne d'un vieillissement de notre population et d'une paupérisation. Le rapport fait d'ailleurs mention d'une hausse très importante des prestations sociales. Si cette hausse procède en partie des revalorisations opérées par l'Etat, elle résulte surtout de l'appauvrissement de nos concitoyens.

La situation aurait été pire si nous n'avions pas procédé à des investissements plus

importants que dans les autres départements de notre strate. Elle aurait toutefois été meilleure si nous avions adopté une véritable stratégie de développement territorial, si nous avions fait montre de moins de frilosité sur nos dépenses de fonctionnement et si nous avions fait preuve d'une plus grande efficacité sur certains de nos investissements.

Charge à votre successeur et à son équipe — à condition d'avoir l'indépendance nécessaire et une vision du territoire non dogmatique — de remédier à ces difficultés, même si, nous le savons tous, cela prendra beaucoup de temps.

Je conclurai mon intervention en précisant que je regrette profondément — et je ne suis certainement pas le seul au sein de cette assemblée — la manière peu démocratique dont se déroule votre succession, en particulier au vu de votre souhait d'organiser une primaire interne au sein de votre groupe, sans débat.

Si le but de ces primaires internes consiste à faire croire aux Haut-Marnais qu'il existera au 6 novembre une majorité unie et unanime, sachez que ces derniers ne sont pas dupes. Ils sont lassés de ces pratiques d'un autre âge, qui creusent davantage le fossé entre les citoyens et leurs élus.

Un vote n'aurait pas empêché votre majorité de conserver la présidence et aurait eu le mérite de la transparence démocratique. Je suis néanmoins convaincu de ce qui suit.

- Nicolas Lacroix sera le vainqueur de ces primaires.
- Plusieurs membres de votre majorité seront déçus, au vu des promesses qui ne pourront pas être tenues.
- Les Haut-Marnais seront les grands perdants de cette tragi-comédie.

Je termine par ce vœu pieux, celui de me tromper s'agissant de ces trois prédictions.

M. le PRESIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? (*Non.*)

Monsieur Fuertes, en premier lieu, je précise que je n'ai pas régné, mais présidé le Conseil départemental. Quant à la notion de tragi-comédie, que vous avez évoquée, nous avons simplement choisi un modèle, la primaire, qui a été inventé par le parti socialiste.

En tout état de cause, rien n'est jamais terminé et ce que nous avons entrepris devra être poursuivi, amélioré je l'espère, en espérant que vous y contribuerez. Je vous ai toujours précisé que la porte de mon bureau demeurerait ouverte. Or vous n'êtes jamais venu me faire part de vos suggestions.

Je vous propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de notre précédente

séance.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30 juin 2017

Rapport n° I – 1

M. Luc HISPART : Mon intervention, reportée en page 11, comporte une erreur. Le terme « Limoges » doit être remplacé par « la vision ».

M. le PRESIDENT : C'est noté.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Sous réserve de la modification précitée, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ile COMMISSION

Création d'une autorisation de programme temporaire relative à un Fonds exceptionnel d'appui au Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Rapport n° II – 1 – page 2 — 3

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la création d'une autorisation de programme temporaire relative à un Fonds exceptionnel d'appui au Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Le règlement d'aide du Conseil départemental relatif au FDPTP dispose que seuls sont éligibles les travaux concernant les écoles et les églises, à la condition que le montant de la dépense éligible soit supérieur à 27 100 € HT.

Lors de la session du 18 décembre 2015, l'Assemblée départementale a décidé que les dossiers de demande de subvention déposés pour des travaux dont le montant est supérieur à 70 000 € HT seraient prioritairement examinés au titre du FDPTP ou du Fonds Soulaines-Dhuys, à l'exclusion des projets portés par les villes éligibles au FAV et au FAVIM.

Pour l'année 2017, le montant attribué au Département de la Haute-Marne au titre du

FDPTP s'élève à 828 330 €, soit une diminution de 72 267 € par rapport à la dotation 2016. 26 dossiers de demande de subvention ont été examinés par la commission permanente du 29 septembre 2017. Cependant, malgré cette importante programmation, plusieurs dossiers restent encore en instance sur le FDPTP. Ils ne pourront faire l'objet d'un examen qu'au titre de la dotation 2018.

Les principales raisons d'un accroissement du nombre de dossiers en instance sur le FDPTP sont les suivantes.

- l'élargissement de l'éligibilité des dépenses à la voirie communale, qui peuvent désormais être prises en charge sur le FDPTP. Sur les 828 330 € qui ont été programmés lors de la commission permanente du 29 septembre, 503 020 € concernent des opérations de voirie communale (soit 60,7 %) ;
- la mise en œuvre effective des programmes d'investissements des municipalités élues en 2014, avec des dossiers déposés surtout en 2016 (77 dossiers déposés en 2016, contre 27 en 2015) ;
- la baisse de la dotation 2017 du FDPTP (-8 %).

À l'ordre du jour de la commission permanente du 29 septembre 2017 figurait également l'attribution des subventions aux « communes sinistrées ». Le montant total attribué a été de 682 010 €, sur une autorisation de programme d'un million d'euros.

La II^e commission, réunie le 1^{er} septembre dernier, a proposé d'utiliser les reliquats restant sur l'autorisation de programme réservée aux demandes de subvention déposées par les communes sinistrées (317 990 €) pour financer des dossiers en instance sur le FDPTP, permettant ainsi de financer une dizaine de dossiers.

Aussi, Monsieur le Président vous propose :

- de créer un fonds de soutien dénommé Fonds exceptionnel d'appui au Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ;
- d'approuver le règlement relatif à ce fonds ;
- de créer une autorisation de programme de 350 000 € pour ce fonds de soutien ;
- d'inscrire dès maintenant un crédit de paiement de 100 000 € pour couvrir les versements qui seront effectués, d'ici la fin de l'année, au regard des différentes opérations ;

- d'attribuer les subventions aux communes répertoriées dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 345 525 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli un avis favorable de la IIe commission lors de sa réunion du 22 septembre 2017.

M. le PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune.*)

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

IIe COMMISSION

Dotation de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2018

Rapport n° VII – 1 – page 7 — 4

M. Bertrand OLLIVIER : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés pour l'année 2018.

Le code de l'éducation nous impose de notifier la dotation de fonctionnement des collèges avant le 1^{er} novembre de chaque année.

La dotation de référence de l'année 2018 a été calculée à partir des dotations 2017.

Cependant, elle n'a pas été reconduite à l'identique et il est proposé de la moduler en tenant compte des variations des effectifs des collèges, et de la santé financière (capacité ou insuffisance d'autofinancement) des établissements déterminée à partir des comptes financiers 2016 des collèges.

Une application stricte de ces critères emporte une variation 2017-2018 globale des dotations de plus de 72 %.

Aussi, pour ne pas déstabiliser les budgets des collèges publics, il vous est proposé une baisse de 5 % entre les montants des dotations 2017 et 2018, à l'exception des collèges de Nogent et Fayl-Billot, qui connaissent une baisse de leur capacité d'autofinancement. Ces deux

collèges bénéficieront de la même dotation qu'en 2017.

Le collège Luis Ortiz de Saint-Dizier verra sa dotation globale, après minoration de 5 %, abondée de la valeur des contrats de maintenance liés aux différents process d'un bâtiment Haute Qualité Environnementale, soit 10 000 €. Cette attribution engendre une augmentation de la DGF pour ce collège de 3,35 %.

Vous trouverez en annexe 1 le mode de calcul de cette dotation et le montant attribué à chacun des collèges publics haut-marnais. Le montant global s'élève à 2 482 000 €

Une note relative aux préconisations données par la collectivité pour l'élaboration des budgets 2018 est également transmise aux établissements.

S'agissant de la dotation de fonctionnement aux collèges privés, vous savez que les conseils départementaux ont la charge légale des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des collèges d'enseignements privés.

Cette charge est répartie en 2 contributions, versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour l'enseignement public. Une première contribution est due pour le fonctionnement matériel des établissements, une seconde contribution, pour les dépenses de personnel non enseignant afférentes à l'externat.

Une majoration de 5 % s'applique compte tenu de diverses charges dont les collèges publics sont exonérés.

Le tableau en annexe 2 qui vous est proposé détaille les calculs qui aboutissent à un coût élève de 377,75 € pour la contribution « matériel » et à un coût élève de 328,12 € par élève pour la seconde contribution. Soit une somme globale pour les trois collèges privés de 759 238 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 4 octobre dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Naturellement, les budgets sont calculés au plus juste. Cependant, nous avons toujours précisé aux principaux et aux gestionnaires que nous sommes en mesure d'intervenir en cas d'aléa. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune.*)

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

le COMMISSION

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° 1 – 2 – page 1

M. Paul FOURNIE : Je vous rappelle que vous avez délégué pouvoir au Président pour tous les contentieux relevant des ordres administratifs et judiciaires, quel que soit le niveau d'instance. Monsieur le Président s'est engagé à informer l'Assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice depuis notre séance du 30 juin 2017. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales d'autre part.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

le COMMISSION

Rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est portant sur la gestion du Conseil départemental à partir de l'exercice 2010

Rapport n° 1 – 3 – page 1 — 93

M. le PRESIDENT : Au cours de l'année 2016, la Chambre régionale des comptes du Grand Est a procédé à un contrôle de la gestion du Conseil départemental portant sur les années 2011 à 2014, étendues à 2015 sur certains aspects.

Elle nous a rendu son rapport d'observations définitives au mois de juin dernier, à l'issue d'une période d'échanges de qualité entre nos institutions.

La loi prévoit que ce rapport, que vous avez reçu avec vos convocations pour notre session d'aujourd'hui, est présenté à la session plénière qui suit la réception du rapport.

Ce rapport a failli être présenté à notre session de juin 2017, mais les délais légaux d'envoi des rapports ont fait qu'il n'était plus possible de l'envoyer à temps, ce que nous avons bien entendu indiqué à la Chambre régionale des comptes, qui en a convenu.

Le rapport de la Chambre porte donc sur les années 2011 à 2014 et traite de trois grands thèmes, à savoir la situation financière de la collectivité, la situation en matière de

personnel et la fiabilité des comptes.

Je ne rentrerai pas dans les détails de ce rapport, que vous avez en votre possession, mais qu'il me soit permis de mettre en avant quelques éléments que je trouve particulièrement intéressants, au-delà de ce que j'ai pu indiquer dans mon discours introductif.

Tout d'abord, le contexte national des années 2011 à 2014 est très présent dans les remarques de la Chambre régionale des comptes.

Elle remarque à plusieurs endroits à quel point notre Conseil départemental, dans un environnement financier marqué par la baisse des dotations et un impact négatif de mesures nationales, notamment en matière de ressources humaines ou en matière sociale, a su faire face et réaliser des économies de fonctionnement importantes.

Ainsi, la hausse de la masse salariale de 1,5 % sur cinq ans est à comparer aux 1,9 % de hausse annuelle en moyenne dans les collectivités locales. La Chambre montre qu'en utilisant puissamment les leviers de gestion à notre disposition (non-remplacement, rythme d'avancement), nous neutralisons à peine les impacts négatifs et non-compensés des mesures nationales.

La Chambre évoque également notre niveau d'investissement. Celui-ci est très supérieur aux départements de la même strate, tandis que notre ratio d'endettement est bien en deçà de la moyenne des départements comparables.

Concernant les grands projets de la collectivité, le projet HMN a permis de réduire la fracture numérique en respectant les objectifs qualitatifs fixés.

Enfin, la Chambre note, comme nous l'avions évoqué ensemble l'année dernière, que le plan de financement du projet Animal'Explora doit être actualisé pour tenir compte de l'évolution du projet, dans le sillage du nouveau partenaire privé.

Ce travail est en cours afin de permettre la réussite du projet et l'attribution de la délégation de service public des équipements publics.

Je pourrais évoquer de plus nombreux éléments de ce rapport, mais je vous propose d'en débattre ensemble, tout en sachant que ce rapport ne donne pas lieu à vote, mais à un simple « prendre acte ».

M. Nicolas FUERTES : Nous partageons les remarques positives et négatives portées par la Chambre au sujet de la gestion de notre collectivité. Nous sommes satisfaits de constater que celles relatives au projet Animal'Explora sont conformes aux nôtres. Le coût final et le déficit d'exploitation de ce projet seront vraisemblablement revus à la hausse. La Chambre redoute même que le coût de ce projet soit multiplié par trois si certaines aides n'étaient finalement pas

accordées au Département.

Par conséquent, nous souhaitons que le plan de financement de cette opération soit actualisé. Nous réitérons par ailleurs notre souhait que projet démesuré soit redimensionné. Enfin, l'ouverture de ce site est annoncée pour 2018. Or nous savons que tel ne sera pas le cas.

Nous estimons en outre qu'il serait opportun de redimensionner ce projet et d'allouer les sommes ainsi économisées à la rénovation et à la modernisation de nos maisons de retraite, sans que le coût de celles-ci n'augmente pour les usagers.

Par ailleurs, nous constatons qu'au sein du Département, les dépenses de personnel sont nettement inférieures à la moyenne de notre strate. En outre, entre 2011 et 2014, l'absentéisme a fortement progressé (34 %). Ceci témoigne d'une certaine frilosité. Des conséquences sont à craindre si nous n'offrons pas de meilleures conditions de travail et de véritables perspectives de carrière à notre personnel.

La Chambre souligne en outre le rôle du GIP Haute-Marne Développement dans la maîtrise de notre niveau d'endettement et la saine gestion de notre Département. Entre 2011 et 2016, le GIP a permis au CD52 d'économiser plus de 6,42 M€ par an sur ses dépenses d'investissement. Au GIP s'ajoutent 800 000 € de subventions. Par conséquent, l'abandon de l'Etat, auquel il est parfois fait mention, nécessite d'être nuancé. En l'espèce, le CD52 s'en sort mieux que la plupart des départements de même strate.

Enfin, nous déplorons un niveau d'endettement trop faible, alors même que les taux d'emprunt n'ont jamais été aussi bas. Le niveau d'endettement, qui atteignait 39,1 M€ au 31 décembre 2016, devrait représenter 32,2 M€ au 31 décembre 2017. Cette réduction de l'endettement révèle une absence de projets de développement, lesquels enrayeraient pourtant le déclin démographique et la paupérisation de nos concitoyens. Toutefois, le plan Haute-Marne Numérique est une réussite, bien que son coût ait doublé par rapport au projet initial.

En dehors de l'entretien courant des collèges et autres, n'entreprendre aucun projet novateur, ou si peu, est-il un gage de bonne gestion et de développement pour notre territoire ? Permettez-moi de le répéter : nous en doutons fortement.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : La conclusion du rapport stipule néanmoins que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, que les investissements conservent un niveau élevé au regard des départements comparables, que l'endettement de la collectivité est faible et que le Département conserve une capacité d'autofinancement satisfaisante. Le rapport précise en outre que la situation de la Haute-Marne semble plus favorable que celle des autres départements. Selon moi, une telle conclusion suffit à démontrer la bonne gestion de notre Département.

M. Bernard GENDROT : Pour ma part, ce qui vient d'être annoncé me hérisse. Il ne faut pas confondre la comptabilité et la gestion d'un département. Notre mission ne consiste pas à assurer l'entretien courant, mais à développer notre territoire. Or développer un territoire ne se limite pas à construire des maisons de retraite. Comme je l'avais demandé la fois précédente, pourquoi construire des collèges si ceux-ci se dépeuplent ?

Notre objectif consiste à attirer la population. En l'occurrence, construire des maisons de retraite, des collèges ou des routes ne suffit pas à attirer la population. L'attractivité haut-marnaise joue un rôle crucial. Nous devons disposer d'équipements susceptibles d'attirer des habitants.

Je me souviens par ailleurs que la construction du mémorial Charles De Gaulle avait suscité de nombreuses réticences. Aujourd'hui, ce lieu s'avère attractif. Je suis convaincu que le projet Animal'Explora le sera tout autant. Entendre que la pertinence d'un tel projet puisse être contestée me hérisse.

En tout état de cause, il est indispensable d'investir. Prendre des risques est nécessaire si nous voulons avancer. En l'occurrence, je pense que le projet Animal'Explora, auquel je suis particulièrement attaché, est porteur pour la Haute-Marne et qu'il renforcera sa notoriété.

M. le PRESIDENT : Merci. Pour répondre à M. Fuertes, les contraintes inhérentes au projet Animal'Explora sont telles que nous avons été contraints de procéder à des investissements, sans quoi nous aurions perdu le permis de construire. La situation est assez complexe.

Pour ce qui concerne la maîtrise du budget, je suppose que la piscine de Langres génère, comme tous les centres aquatiques, du déficit. Vous estimez qu'il serait préférable de réaliser des économies et d'allouer les sommes correspondantes aux maisons de retraite. Je vous rappelle à ce propos qu'une maison de retraite sera prochainement bâtie à Poissons, de même qu'à Manois. Vous semblez méconnaître le domaine auquel vous vous référez.

Vous évoquez en outre le personnel territorial. Le statut dont nos agents bénéficient leur permet d'évoluer, notamment grâce aux montées en grade ou aux montées d'échelons.

Cependant, il arrive qu'un agent n'ait pas la possibilité, au sein de sa collectivité, d'occuper une fonction conforme à son grade. Le cas échéant, l'agent peut rejoindre une autre collectivité. Ceci constitue d'ailleurs l'un des avantages de la fonction publique. De jeunes talents nous rejoignent par ailleurs. Par conséquent, les départs de certains agents ne doivent pas vous inquiéter. Nos effectifs se renouvellent.

S'agissant du GIP, celui-ci a pour fonction de distribuer des subventions aux communes, mais aussi au Conseil départemental. Je suis heureux de vous annoncer que l'effet de levier de ces subventions dans le cadre du plan Haute-Marne Numérique est colossal. Ce dernier est toutefois plus onéreux que prévu. Si nous envisagions d'installer 1 600 kilomètres de fourreaux, 1 900 ont été nécessaires.

Par ailleurs, bien que les taux d'emprunt soient bas, l'endettement n'est jamais neutre pour une collectivité. Vous semblez estimer qu'il convient d'entreprendre des travaux au motif qu'il existe des subventions. Une telle posture intellectuelle m'étonne. J'estime pour ma part qu'il est inutile d'entreprendre des travaux qui ne sont pas nécessaires. Il convient d'emprunter dès lors que nous sommes contraints de le faire.

En tout état de cause, nous disposons de capacités d'endettement suffisantes et nous avons les moyens de réaliser Animal'Explora. Le plan Collèges se poursuit par ailleurs. Je signale à ce propos que Langres ne parvient pas à déterminer l'emplacement de son collège. C'est ce type de situation qui bloque les investissements.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Nicolas FUERTES : Je précise que mon propos ne concernait pas la création de maisons de retraite, mais la rénovation et la modernisation des structures existantes. J'ai également insisté sur les dépenses de fonctionnement, du fait que dans nombre de maisons de retraite, des difficultés existent en matière d'encadrement. Il sera nécessaire de traiter le problème et cette mission reviendra à votre successeur.

Quant au projet Animal'Explora, je ne conteste pas la pertinence de conduire une initiative dédiée aux animaux dans le secteur de Châteauvilain. J'estime néanmoins que ce projet nécessite d'être redimensionné.

M. le PRESIDENT : Je vous rappelle que des commissions seront constituées le 6 novembre. Je vous invite à postuler pour siéger au sein de la cinquième d'entre elles. En matière de maisons de retraite, la seule compétence dont nous disposons porte sur la validation du budget dédié. Les maisons de retraite ne dépendent pas du Conseil départemental. Elles sont indépendantes. Vous dénoncez par ailleurs un manque de personnel. La situation ne relève pas de la responsabilité du conseil départemental. Elle procède d'un choix de la direction et du conseil

d'administration de chaque maison de retraite.

Mme Anne CARDINAL : Je précise que les projets de loi du gouvernement prévoient l'institution de ratios de personnels au sein des EHPAD, ce qui constitue une première. Le Département de la Haute-Marne, dont la population est vieillissante, pourrait entreprendre un travail avec l'ARS et les établissements concernés, afin de constituer des sites pilotes. Voici l'une des propositions que je formule.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Par ailleurs, lorsque des maisons de retraite sont construites, il convient de veiller à limiter les frais de fonctionnement de ces établissements, qui peuvent constituer une lourde charge pour les résidents. Le coût de revient de certaines maisons de retraite est particulièrement élevé du fait que les concepteurs n'ont pas tenu compte des remarques qui leur ont été adressées sur ce point.

Pour le reste, la plupart des maisons de retraite de Haute-Marne sont rénovées ou agrandies. Depuis plusieurs années, un important travail est conduit en ce sens, ce qu'il convient de souligner.

Je confirme en outre que les maisons de retraite ne sont pas gérées par le Conseil départemental. Chacune d'elles gère son budget de manière autonome et utilise ses dotations au mieux. Néanmoins, lorsque nous constatons qu'une représentante de la direction dispose d'un véhicule imposant au motif que celle-ci a de grandes jambes, nous sommes contraints de réagir.

Mme Anne CARDINAL : J'ajoute que je suis d'accord avec l'idée selon laquelle les investissements doivent être réfléchis. Il ne revient pas aux personnes âgées d'assumer des investissements inconsidérés. Sur le fonctionnement, nous devons poursuivre nos efforts. Pour ce qui concerne les investissements à la pierre, une partie de ceux-ci est financée par les personnes âgées placées en maison de retraite. Accorder un financement plutôt qu'un prêt remboursable contribuerait à diminuer les prix de journée.

M. le PRESIDENT : Tel est le principe de la solidarité intergénérationnelle.

M. Stéphane MARTINELLI : Pour revenir à l'intervention de la représentante syndicale de l'action sociale et de la santé, et pour apporter une touche d'optimisme, cette personne était intervenue en 2011 ou 2012.

Celle-ci nous avait interpellés au sujet du foyer logements de Maranville, qui reposait sur un modèle associatif et qui était alors dans une situation difficile. Nous avons répondu que si le modèle n'évoluait pas, la situation ne s'améliorerait pas.

À ce jour, ce foyer existe toujours. Il a pu retrouver un équilibre. Nous avons adossé cette structure à un groupement de territoires. Des fonctions supports ont ainsi pu être

mutualisées.

Appliquer une même solution à tous les problèmes n'est cependant pas suffisant. Il convient de tenir compte des spécificités des territoires et de leur réalité, et de voir comment nous pouvons nous réorganiser. En tout état de cause, si la situation du foyer logements de Maranville était extrêmement alarmante en 2011, celle-ci s'est améliorée. À ce jour, le taux de remplissage de cet établissement atteint 94 %.

Il me semblait important d'apporter ce témoignage. Par-delà les difficultés que nous pouvons rencontrer, il convient de considérer nos réussites.

le COMMISSION

Modification du tableau des effectifs et autres dispositions relatives au personnel départemental

Rapport n° I – 4 – page 1 — 131

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au personnel départemental.

Il convient de mettre en perspective cette présentation avec le rapport de la Chambre régionale des comptes qui vous a été présenté. La Chambre a souligné à la fois les efforts conséquents de bonne gestion réalisés par la collectivité depuis plusieurs années, mais aussi les effets des mesures unilatérales de l'Etat, qui viennent contrecarrer les mesures de modération des charges de personnel.

À effectifs autorisés constants, les modifications au tableau des effectifs qui vous sont proposées ici, par le biais des transformations de postes (mécanisme de suppression / création à la suite de départs, de mobilités ou de promotions et d'avancements internes), répondent à la fois à des évolutions de postes et des réorganisations de services ayant reçu l'avis du comité technique. Selon une logique d'adaptation aux besoins, ces modifications traduisent également la volonté de favoriser une montée en compétences des agents de la collectivité, afin de valoriser les parcours professionnels au sein du Département.

Dans une exigence de transparence et d'exhaustivité, le tableau des effectifs présenté en annexe 1 fait apparaître plusieurs dynamiques. Si notre collectivité employait 1 073 agents au 1er juillet 2017, elle dénombre 1 062 agents au 1^{er} novembre 2017, dont 208 assistantes familiales.

Dans un contexte marqué par une vague de près d'une cinquantaine de départs à la

retraite pour l'année en cours, 62 postes vacants figurent à cette date au tableau des effectifs. Par ailleurs, le nombre de postes en catégorie B et A est augmenté afin de répondre aux évolutions précitées.

Le nombre d'emplois pourvus tient compte également 8 contrats uniques d'insertion employés par la collectivité. Les mesures récentes du gouvernement en matière d'emploi aidé auront peu d'incidence sur notre collectivité, en tant qu'employeur.

Ce rapport comprend aussi plusieurs autres dispositions qui vont permettre au Département :

- de recruter un cadre en qualité d'agent contractuel afin de renforcer le service de l'intendance ;
- d'intégrer une chargée d'étude documentaire mise à disposition par le Ministère de la Culture aux Archives départementales ;
- de modifier le taux horaire des vacances des médecins de protection maternelle infantile, afin de rendre plus attractif ce métier et de favoriser la pérennité de cette mission ;
- de fixer les ratios d'avancement pour les grades d'attachés de conservation du patrimoine, bibliothécaires et sages-femmes, à la suite de créations de nouveaux grades statutaires ;
- de pouvoir accueillir au titre de « site qualifiant » des stagiaires pour des formations aux diplômes d'État du secteur social venant de l'école supérieure en travail éducatif et social de Strasbourg.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la le commission qui s'est tenue le 13 octobre 2017.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

le COMMISSION

Propositions d'admission en non-valeur de l'année 2017

Rapport n° I – 5 – page 1 — 147

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur des propositions d'admission en non-valeur de l'année 2017.

Monsieur le Payeur départemental nous a fait parvenir des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 100 741,38 €. Ces propositions concernent deux types de créances bien distinctes :

- Des créances irrécouvrables pour un montant de 64 648,45 € sur le budget principal et 64,37 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. Cette procédure ne constitue pas une remise de dette, le recouvrement de la créance pouvant reprendre à tout moment, même si ces recouvrements ultérieurs restent très exceptionnels et limités en montant.
- Des créances éteintes, qui relèvent d'une procédure de surendettement ou d'une décision judiciaire de clôture pour insuffisance d'actif, pour un montant de 35 527,37 € pour le budget principal et 501,19 € pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse. La créance éteinte se traduit par l'effacement total de la dette, annulant toute possibilité de recouvrement futur.

Le Payeur départemental n'a pu recouvrer lesdites créances malgré ses démarches et invoque le motif principal de l'insolvabilité des redevables pour la catégorie des créances irrécouvrables.

Les crédits prévus au budget primitif pour les créances proposées en non-valeur nécessitent un ajustement d'un montant de 32 000,00 €. Ce besoin complémentaire s'explique par une plus forte demande d'admissions en non-valeur présentée par le Payeur départemental, notamment les créances irrécouvrables et, plus particulièrement, les indus du RSA. Dix-neuf dossiers relevant d'indus du RSA vous sont proposés dans ce rapport contre huit dossiers en 2016. Un dossier mobilise à lui seul une demande d'un peu plus de 12 000 € suite à une procédure de reconduction à la frontière.

Enfin, l'avis du conseil départemental est sollicité par la DDFIP de la Haute-Marne pour une demande de remise gracieuse portant sur la taxe départementale pour le financement du CAUE à défaut de paiement des redevables pour un montant total de 951 € pour des motifs de liquidation judiciaire sans actif à répartir, de surendettement et d'opposition bancaire. Les sommes en question n'ayant pas donné lieu à versement au Département, aucune incidence budgétaire directe n'est à constater.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'admission en non-valeur, examinées favorablement par la 1^{re} commission réunie le 13 octobre 2017, et sur la demande de remise gracieuse de taxes CAUE.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

le COMMISSION

Décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2017 – budget principal et budget annexe Animal'Explora

Rapport n° I – 6 – page 1 — 165

M. Paul FOURNIE : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2017 se rapportant au budget principal et au budget annexe Animal'Explora.

Cette décision modificative ne modifie pas les équilibres antérieurs et se limite à quelques inscriptions budgétaires complémentaires ou de régularisation en fonction d'obligations financières contractuelles et de sincérité du budget.

En section de fonctionnement, des inscriptions complémentaires de crédits vous sont proposées pour un montant de 2,297 M€.

Notamment, un crédit provisionnel de 1,7 M€ est prévu pour couvrir des besoins complémentaires de fin d'exercice sur les foyers de vie et les foyers d'accueil médicalisés pour personnes handicapées. Ce crédit à caractère provisionnel ne sera mobilisé qu'à hauteur des charges réelles ou estimées de ces établissements sociaux dans le but d'une comptabilisation exhaustive des factures dues intégrant un ultime rattrapage des décalages accumulés de facturation.

Des inscriptions complémentaires de crédits vous sont proposées pour le versement de participations et subventions contractuelles. Ainsi, 170 000 € sont inscrits pour la fraction 2017 de l'année sportive 2017-2018 en faveur du Chaumont Volley-Ball 52 Haute-Marne. Des crédits de paiement complémentaires sont également prévus pour le versement des participations aux frais

de fonctionnement du SYMTEC (55 000 € pour un montant total à payer d'environ 80 000 €) et au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Langres sur le volet tourisme (65 480 € pour un montant total à verser de 165 480 € identique à celui du Syndicat du Der).

Enfin, des crédits supplémentaires sont inscrits à hauteur de 5 000 € pour les Archives départementales suite à la réception d'une subvention complémentaire de la DRAC pour l'exposition relative à la commémoration du centenaire de la guerre 14-18 et 20 000 € pour l'ajustement du reversement de la participation CNSA aux frais de fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont ajustées à la hausse de 2,297 M€.

D'une part, il convient d'inscrire 1,6 M€ au vu des notifications définitives des fonds de péréquation horizontaux reçues récemment : 906 585 € au titre du fonds de solidarité départemental (FSD) et 650 170 € concernant le fonds de péréquation de la CVAE. D'autre part, 465 185 € de recettes supplémentaires de la CNSA liées à la mise en place de la loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement (loi ASV).

Au final, l'autofinancement généré par la section de fonctionnement est inchangé et reste fixé à 24,244 M€.

Au niveau de la section d'investissement du budget principal, les crédits de dépense diminuent de 0,200 M€. La majeure partie des restitutions de crédits concerne le secteur des aides aux communes avec une diminution de 1 055 120 € en raison de justificatifs de paiement qui ne seront pas réceptionnés sur l'exercice 2017.

Parallèlement, il convient de procéder à des ajustements à hauteur de 527 120 € pour honorer les demandes de paiement reçues d'ici la fin de l'exercice, dont le FAL 2017 pour 250 000 € et le FGTR 2016 pour 150 000 €.

Par ailleurs, il convient de créer une autorisation de programme temporaire relative au fonds exceptionnel d'appui au FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) pour un montant de 350 000 € et l'inscription de 100 000 € de crédits nouveaux. Ce fonds temporaire permettra de financer des dossiers en instance sur le FDPTP en réaffectant les crédits disponibles sur le fonds dédié aux communes sinistrées.

De plus, il vous est proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme (en dépenses et en recettes) concernant des avances remboursables qui seront versées par le Département pour la construction et l'extension de maisons de santé pluridisciplinaires à Joinville et Longeau-Percey.

La participation contractuelle du Département au SYMTEC relative aux travaux de la 3e tranche est calculée à 660 000 € et nécessite un ajustement des crédits budgétaires de 185 000 €.

Concernant le budget de l'environnement et de l'agriculture, il convient d'inscrire 183 000 € de crédits supplémentaires pour le versement d'une participation d'équilibre au budget annexe Animal'Explora et pour le financement d'opérations d'aménagements fonciers notamment à Leuchey et Villers-lès-Aprey.

Enfin, il vous est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'investissement de 24 500 € à l'association « Génération Roc » pour des travaux de rénovation et d'extension du mur d'escalade du collège Camille Saint-Saëns, opération estimée à 96 000 € et bénéficiant de financements de la Fédération française de la montagne et de l'escalade, de la Région Grand Est, du centre national pour le développement du sport et de la ville de Chaumont pour un montant équivalent à celui du Département.

Les crédits de recette d'investissement sont diminués de 0,200 M€.

La perception de certaines subventions est reportée sur l'année 2018, notamment 150 000 € de la DRAC dans le cadre des travaux de réhabilitation du Donjon de Chaumont, faute de crédits disponibles. De même, la subvention attendue du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) d'un montant de 50 000 € pour la mise en sécurité des bâtiments scolaires est reportée en 2018, l'instruction du dossier par le FIPD ayant pris du retard.

En résumé, la présente décision modificative, de faible ampleur, ne modifie pas l'équilibre financier précédemment voté. L'autofinancement est maintenu à 24,244 M€ et l'emprunt prévisionnel d'équilibre reste fixé à 20,825 M€.

Enfin, concernant, le budget annexe Animal'Explora, les modifications proposées correspondent à un ajustement de 125 000 € pour finaliser le paiement d'honoraires de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie et réseaux divers, financé par une participation d'équilibre du Département. Les équilibres votés précédemment sont maintenus.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la le commission le 13 octobre 2017.

M. le PRESIDENT : Il me semble que M. Paul Flamérian souhaite formuler une proposition d'amendement à cette DM3.

M. Paul FLAMERION : C'est exact.

Le conseil départemental soutient financièrement la politique de club de haut niveau

du Chaumont volley-ball 52 Haute-Marne et du Judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne, dans le cadre d'une convention triennale, approuvée par le Conseil départemental.

Concernant Chaumont volley-ball 52 Haute-Marne (CVB 52), la convention triennale prévoit une intervention financière à hauteur de 370 000 € pour la saison 2016-2017, de 340 000 € pour la saison 2017-2018 et 310 000 € pour la saison 2018-2019.

Pour la saison 2017-2018, la subvention comprend :

- une aide de 120 000 € pour la partie sportive, notamment en lien avec la jeunesse ;
- une aide de 220 000 € pour ses actions de promotion pour la valorisation de la Haute-Marne.

L'engagement financier du conseil départemental est lié à l'investissement du CVB 52 Haute-Marne dans un programme de communication qui est source de retombées de notoriété pour la Haute-Marne, et sous condition de maintien en ligue A.

Au plan sportif, le CVB 52 a atteint la finale de la coupe d'Europe CEV et est devenu champion de France à l'issue de la saison 2016-2017, le qualifiant directement pour la « ligue des champions » 2017-2018. Le club a remporté le 7 octobre 2017 la Surpercoupe, trophée opposant le vainqueur du Championnat de France et celui de la coupe de France.

S'agissant du Judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne, la convention triennale prévoit une subvention annuelle comprenant :

- 22 100 € pour ses activités ;
- 10 000 € pour son école technique de judo au titre des clubs évoluant en championnat national ;
- 10 000 € pour les actions de communication du club et pour permettre de mener à bien ses actions au niveau national et international lors des échéances sportives à venir.

Fin 2016, le judo club de Saint-Dizier Marnaval Haute-Marne est classé au 16e rang national sur 5 600.

Au niveau individuel, lors des championnats de France du 12 novembre 2016, Mélanie Clément a conservé son titre national dans la catégorie des moins de 48 kg. En 2017, elle devient championne d'Europe par équipes et termine à la 7e place du Championnat du monde individuel. Mathilde Gil, quant à elle, est vice-championne d'Europe universitaire. Au niveau collectif, l'équipe

féminine a participé au Championnat de France de 1re division.

En 2017, le club a confirmé sa présence parmi l'élite au niveau mondial, européen et national.

Dans l'optique de leurs engagements sportifs à venir (ligue des champions, championnats nationaux et internationaux) et au vu des contraintes financières inhérentes à l'évolution des clubs au plus haut niveau (frais d'engagement, de déplacement et d'hébergement et plus particulièrement à l'étranger, d'organisation des compétitions, d'arbitrage, etc.), il est proposé à ces deux structures haut-marnaises de les soutenir plus encore.

En conséquence, il est proposé d'amender la décision budgétaire modificative n° 3 de la manière suivante, à savoir :

- attribuer au Chaumont volley-ball 52 Haute-Marne une subvention d'un montant de 75 000 €, soit 15 000 € de plus que la proposition initiale,
- attribuer au Judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 €,
- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat à intervenir avec le Chaumont Volley-Ball 52 Haute-Marne,
- approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention triennale de partenariat à intervenir avec le Judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne,
- autoriser le Président du conseil départemental à signer ces avenants financiers (documents consultables au secrétariat de séances).

Afin de ne pas modifier l'équilibre budgétaire de la décision modificative qui vous a été présentée, il vous est proposé de financer ces inscriptions nouvelles par une réduction équivalente de crédits de dépenses portant sur les frais financiers de la dette du Département. L'abaissement du coût du service de la dette par la diminution de l'encours (pas d'emprunt nouveau mobilisé au 27 octobre 2017) et l'absence d'utilisation de la ligne de trésorerie en 2017 permettent de réduire les crédits de dépenses de 45 000 € au titre des frais financiers de l'exercice.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Mme Anne CARDINAL : Je précise que si le club d'haltérophilie de Langres venait à formuler une demande de ce type, il conviendrait d'y répondre favorablement. En effet, ce club accueille des sportifs de niveaux national et international.

M. le PRESIDENT : Tel a effectivement été le cas par le passé. Chaque situation

demeure néanmoins particulière. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? (*Aucune.*)

Procédons au vote relatif à la proposition d'amendement de la décision modificative budgétaire numéro trois. Mme Brasseur, qui est juge et partie, n'y prendra part.

VOTE

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	3

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention concernant le texte de la DM3 ainsi amendé ?

M. Nicolas FUERTES : Nous nous abstiendrons, du fait que nous nous opposons à Animal'Explora ainsi qu'au projet prévu avenue Turenne, à Langres.

VOTE

Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	5

La décision modificative 3 est adoptée à l'unanimité.

M. le PRESIDENT : Je souhaite par ailleurs vous donner lecture du vœu que je vous propose d'adopter concernant le maintien de la plateforme 15/18 en Haute-Marne. Pour mémoire, il est prévu que celle-ci soit placée à Dijon dès le mois d'avril.

« Le conseil départemental réuni en séance publique ce jour adopte le vœu suivant.

En 2014, d'un commun accord entre le conseil départemental et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), avec l'engagement de M. Le préfet de l'époque et de l'Agence Régionale de Santé, une plateforme mutualisée de gestion des appels d'urgence entre le SAMU et le SDIS est mise en place.

La Haute-Marne est le département recevant le plus d'appels par ratio de 100 000 habitants de toute la région Grand-Est. Le besoin est donc clairement établi.

C'est la raison des cofinancements mobilisés (plusieurs centaines de milliers d'euros) pour créer un outil unanimement salué en journée. Trois personnes du centre de traitement des appels du SDIS et trois personnes du SAMU partagent les mêmes locaux, travaillent dans une démarche de complémentarité et de mutualisation.

La nuit, les effectifs sont respectivement de deux postes pour chaque structure, soit une permanence de quatre personnes.

L'intérêt de ce travail en équipe mixte est majeur. Lorsqu'un feu d'importance a lieu par exemple, le SAMU prend le relais tandis que les équipes du SDIS sont pleinement mobilisées pour préserver la sécurité des personnes et des biens. Parce qu'ils partagent les mêmes lieux, cette organisation optimale du service à nos concitoyens est possible.

De même, pour telle ou telle situation délicate, ces professionnels peuvent échanger et prendre ensemble la meilleure décision.

Aujourd'hui, l'Agence Régionale de Santé prévoit la fermeture de ce service exemplaire de coopération entre le 15 et le 18 au bénéfice de Dijon, qui accueillerait cette mission supplémentaire au détriment de tous les Haut-Marnais.

Les élus du conseil départemental refusent que sa population soit considérée comme citoyens de seconde zone et rappelle avec force l'intérêt pour l'Etat à installer ses services publics dans un territoire à taille humaine :

- *coût de la vie et du logement modique pour les personnes comparé aux grandes agglomérations,*
- *soutien financier des collectivités locales et du SDIS,*
- *respect de la parole de l'Etat, qui s'est engagé dans cette réalisation et doit tenir ses engagements.*

Parce que les agences régionales de santé chargées de la mise en œuvre des politiques de soins pensent uniquement en termes d'implantation de centres hospitaliers universitaires, des départements à taille humaine sont discriminés par principe. Ceci est inacceptable.

Le conseil départemental demande :

- *le maintien de ce site,*
- *un rendez-vous avec Mme le Ministre de la Santé,*
- *et propose à l'Etat de cofinancer l'accueil des activités de ce type sur le territoire.*

Les parlementaires de la Haute-Marne sont pleinement associés à cette démarche. »

M. André NOIROT : Le vœu stipule que lorsqu'un feu d'importance a lieu, le SAMU prend le relais. J'estime qu'outre les incendies, les secours à la personne nécessitent d'être traités

de manière quotidienne. Il conviendrait de le préciser.

M. le PRESIDENT : Entendu.

M. André NOIROT : A noter que ce service gère également la viabilité hivernale.

M. Stéphane MARTINELLI : La motion me convient. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, nous sommes tout à fait en mesure de comprendre que des rationalisations soient nécessaires et que celles-ci soient mises en œuvre au sein des zones les plus densément peuplées. S'agissant du SAMU, la situation est inverse. Nous sommes tout à fait en mesure de délivrer à Chaumont des services pour d'autres secteurs géographiques. Il est question d'une plateforme par nature hors-sol. Je considère qu'il est dramatique que nous ne soyons pas en mesure d'aménager le territoire en favorisant l'emploi et la population locale.

M. le PRESIDENT : Un long débat s'est tenu cette semaine au Sénat sur l'aménagement du territoire. Jacques Mézard est longuement intervenu sur le sujet. Dans le même temps, des décisions telles que celle-ci sont prises, sans que personne ne soit prévenu. Une telle façon d'agir est aberrante. Je demanderai d'ailleurs à Jacques Mézard de surveiller les ARS.

L'informatique permet effectivement d'opérer des actions à distance. Par exemple, la CAF de Chaumont travaille en sous-traitance de Nanterre. Les services fiscaux de Chaumont contrôlent la situation de contribuables établis à Neuilly-sur-Seine. Par conséquent, nous sommes tout à fait en mesure d'adresser depuis la Haute-Marne les services du 15 et du 18 pour la Côte-d'Or.

La situation est insensée et scandaleuse. Je vous promets d'évoquer le point à Paris. En dépit des débats qui sont tenus sur l'aménagement du territoire, des décisions aussi aberrantes sont prises. Le sujet mérite une lettre au président de la République.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le vœu est adopté à l'unanimité.

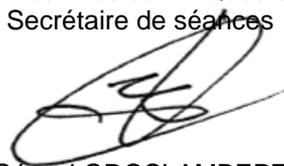
La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 24 novembre 2017,
Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT